

Règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance

De l'Airvaudais et du Val du Thouet



Mise à jour Septembre 2017

DISPOSITIONS GENERALES

Le Relais est inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse qui regroupe les actions en direction des enfants âgés de 0 à 18 ans.

Les objectifs sont revus tous les quatre ans entre les partenaires financiers et les collectivités :

- La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres,
- La Mutualité Sociale Agricole Sèvres Vienne,
- La Communauté de Communes Airvaudais et Val du Thouet.

Le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet en est le gestionnaire.

Le territoire d'intervention est celui de la Communauté de Communes regroupant les communes suivantes : Airvault et les communes associées Soulièvres et Borcq sur Airvault, Irais, Availles Thouarsais, Boussais, Saint Loup Lamairé, Louin, Assais les Jumeaux, Tessonnière, Maisontiers, le Chillou,

Le Relais est situé 19 rue de la Chaperonnière à Airvault, dans les locaux du Pôle enfance, accueillant également l'accueil de loisirs. Les temps de permanences et d'animations se déroulent dans ce même lieu.

Ce règlement a pour objectif de présenter le fonctionnement du service, son organisation, de définir les droits et les devoirs des utilisateurs.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Du Relais Petite Enfance

Ce n'est pas un lieu de garde, mais un lieu d'accueil, destiné aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, assistantes maternelles...). Les enfants restent sous la responsabilité de l'adulte, qui assure leur sécurité dans les locaux.

C'est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits, permettant aux familles et assistantes maternelles agréées du territoire d'obtenir des renseignements et une aide administrative sur toutes les questions relevant de la petite enfance 0-3 ans et de l'enfance 3-6 ans.

C'est un lieu d'animation qui a pour vocation d'encourager les initiatives en faveur des enfants de 0 à 6 ans.

C'est un lieu de rencontre et d'échange pour les assistantes maternelles agréées et toutes personnes morales ou les particuliers qui portent un intérêt spécifique à l'ensemble des questions de l'enfance.

Le Relais a également une mission d'observatoire sur l'offre et la demande en matière de mode de garde.

- ↳ Le Relais petite enfance est donc un lieu d'accueil pour :
- les parents et futurs parents,
 - les assistantes maternelles agréées ou souhaitant le devenir,
 - les gardes à domicile,
 - les enfants de moins de 6 ans.

FONCTIONNEMENT

Du Relais Petite Enfance

Horaires :

-Pendant le temps scolaire :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H - 12H15	Permanences	Animations	Permanences	Animations	Animations (selon le planning)
13H30 - 18H	Permanences	Permanences		Permanences	Permanences

-Pendant les vacances scolaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H15 - 13H30	Permanences ou Animations	Permanences ou Animations	Permanences ou Animations	Permanences ou Animations	Permanences ou Animations
13H30 - 17H	Permanences	Permanences		Permanences	Permanences

Personnel :

- 1) Responsable et animatrice : Une Educatrice de jeunes enfants. Elle est garante du règlement de fonctionnement. En cas d'absence de celle-ci (congrés annuels, maladie, formation...) la structure est fermée.
- 2) Animatrice petite enfance : Une personne ayant le CAP petite enfance.

Leur fonction vise à soutenir conjointement parents, assistantes maternelles et enfants.

Par ailleurs, la structure peut être amenée à accueillir des stagiaires en cours de formation dans le domaine de la petite enfance.

LES TEMPS INDIVIDUELS

Les permanences

Le public touché :

-parents, futurs parents :

- recherche d'un mode garde,
- liste des assistantes maternelles agréées à jour,
- liste des gardes à domicile / baby sitter,
- conseil sur l'accueil de l'enfant,
- orientation vers d'autres professionnels (puéricultrice de secteur, sage femme, direction du travail...),
- information sur les droits et devoirs d'employeurs,
- accompagnement aux démarches administratives (comment déclarer une assistante maternelle, établir un contrat de travail, un bulletin de salaire, remplir le volet PAJEMPLOI...),
- information sur les animations du Relais,

-assistantes maternelles agréées ou personne souhaitant le devenir :

- information actualisée sur l'évolution du statut, la formation...
- information sur les droits et devoirs de salariés,
- orientation vers d'autres professionnels (direction du travail, puéricultrice de secteur...),
- information sur les animations du Relais,

-garde d'enfants à domicile,

-rencontre avec les partenaires,

-toutes personnes cherchant des informations autour de la petite enfance et de l'enfance, ou voulant travailler autour de cette notion.

LES TEMPS COLLECTIFS

Les animations

★ Des animations en fixe sur Airvault à raison de deux fois par semaine :

Le jeudi : Entre 9h30 et 11h30 au relais,

Pour les enfants non scolarisés accompagnés d'un adulte référent (parents, assistantes maternelles...).

Différentes activités d'éveil sont proposées aux jeunes enfants (motricité, chansons enfantines, activités manuelles), tout en étant en lien avec l'adulte présent. Le Relais propose à l'enfant une socialisation en douceur avant l'entrée à l'école. Il s'agit d'un temps d'animation où les adultes se retrouvent autour des enfants.

Le mardi : Entre 9h30 et 11h30 au relais,

Pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

Il s'agit d'un temps d'échange professionnel autour d'activités diverses proposées aux enfants. Le Relais utilise différentes techniques d'animation que chacune peut reprendre chez elle. Ce temps permet également de réaliser des projets avec les enfants (journée nationale des assistantes maternelles, etc....).

★ Des animations en itinérance sur toutes les communes :

Le vendredi : Entre 9h30 et 11h30 dans les salles des fêtes des communes,

Pour les enfants non scolarisés accompagnés d'un adulte référent (parents, assistantes maternelles...).

L'objectif est de se déplacer (avec de la documentation et des jeux d'éveil) au plus près de la population.

Des passerelles avec les écoles maternelles sont incluses dans le planning annuel établi en septembre. Les rencontres se font dans les locaux de l'école.

★ Des ateliers avec des intervenants extérieurs (musique, motricité, histoires, art...).

★ Objectifs :

- proposer des activités d'éveil aux enfants, en lien avec l'adulte,
- créer des rencontres, des échanges, entre adultes, entre enfants, entre adultes et enfants,
- rompre l'isolement,
- créer du lien,
- favoriser une dynamique autour de la petite enfance,

★ Participation aux activités :

-Une adhésion familiale au Centre Socio Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet pour la participation aux temps collectifs.

-Pas d'inscription préalable pour participer aux animations. Le public intéressé est libre de venir quand il le souhaite, sauf sortie exceptionnelle.

-Une inscription obligatoire sur les ateliers proposés en annexe avec les intervenants.

-Une fiche de renseignements est demandée à la famille de l'enfant fréquentant les animations du relais, relatant les coordonnées de celles-ci.

-Une autorisation parentale est demandée quand l'enfant vient accompagné de son assistante maternelle.

-Une fiche de renseignements est adressée à toutes les assistantes maternelles à chaque rentrée scolaire en septembre.

★ Rencontres assistantes maternelles :

Le Relais propose ponctuellement des temps de réunion aux assistantes maternelles, hors du temps de garde des enfants, en lien avec l'animatrice du Relais :

- pour échanger sur leur pratique autour de thème divers,
- pour élaborer des projets, comme la journée nationale des assistantes maternelles,
- pour soutenir leur exercice professionnel (intervenants divers...),
- ...

PARTENARIAT

Le Relais développe différents partenariats pour établir ses actions en direction de la petite enfance, actions de prévention, de sensibilisation, d'information...

- le Conseil Départemental, en particulier les services de la PMI et la puéricultrice de secteur,
- les conseillères techniques CAF et MSA,
- des intervenants ponctuels pour des ateliers ou des conférences,
- les écoles maternelles,
- la Médiathèque Airvaudais Val du Thouet,
- les mairies,
- la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet,
- le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet,
- le réseau des RAM du Département,
- ...

DISPOSITIONS DIVERSES

Les parents sont informés que peuvent être publiées ou exposées des photos de leur(s) enfant(s) prises dans le cadre des activités du Relais. L'attestation à remplir est remise en même temps que la fiche de renseignements.

Les dispositions du présent règlement peuvent être revues sur décision du Centre Socio Culturel et/ou de la Commission Petite Enfance du CSC, regroupant des membres du bureau et/ou du CA, l'animatrice du Relais et des utilisateurs du service (parents, assistantes maternelles...).

Ce présent règlement sera affiché dans les locaux du Relais.